

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le neuf novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Sabine ANGIGNARD, Madame Christelle ESNAULT, Madame Jennifer GODIN, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry MARQUIS*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

ABSENTS : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	25

DCM n°215/2022 - T215 - 9.4

Vœu pour le maintien des urgences du Centre Hospitalier Erdre et Loire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Centre Hospitalier Erdre et Loire (CHEL) subit depuis quelques temps la remise en cause de ses moyens. Son service des urgences est menacé par des fermetures régulières et l'inquiétude grandit dans la population, chez les élus et les praticiens sur une possible fermeture définitive de ce service seize heures par jour.

Une telle décision nuirait à la capacité de l'établissement d'accueillir les patients du Pays d'Ancenis et du Sud Loire, fragiliserait le maintien des compétences et l'attractivité de l'hôpital pour les praticiens. Elle entraînerait en outre, le CHEL dans une spirale négative de diminution de son activité, notamment sur le pôle chirurgical et par effet de domino sur d'autres services comme la maternité.

C'est tout l'hôpital, y compris la médecine de ville, qui subirait cette dégradation liée à la fermeture prolongée des urgences.

Un hôpital avec un service d'urgences ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre est un élément structurant de proximité pour la sécurité des cent mille habitants du territoire mais également pour l'attractivité des entreprises qui souhaitent s'y implanter.

Le CHEL a su démontrer toute son importance pour accueillir les malades, lors de la crise du Covid19 par l'engagement sans faille de ses praticiens, mais aussi par la gestion sur seize mois d'un des centres de vaccination les plus actifs de Loire-Atlantique.

Il est à noter également l'accroissement de la population sur le pays d'Ancenis, corroboré par différentes études, qui montre la nécessité à bénéficier d'un hôpital doté de l'ensemble des services.

De plus, les habitants devront se reporter sur le Centre Hospitalier Universitaire de NANTES fragilisant de ce fait ses urgences.

Considérant la démonstration, depuis le début de la crise sanitaire, des communautés médicales et soignantes de leurs capacités de résistance ; toutes les forces vives en Loire- Atlantique se sont mobilisées tant au niveau médical et soignant, que social et médico-social ou économique,

Considérant l'épuisement évident des soignants, accentuant le manque d'attractivité des métiers du secteur hospitalier, dans un contexte de forte croissance démographique et de vieillissement de la population et du besoin de soins,

Constatant que la réorganisation de l'offre de santé par le groupe hospitalier Erdre et Loire tel qu'annoncé dans sa communication, a conduit à la fermeture nocturne des urgences de l'hôpital d'ANCENIS-SAINT-GÉREON pendant l'été 2022, les 28 octobre, 30 octobre et toutes les nuits de novembre 2022,

Constatant que malgré une recherche active de praticiens pour renforcer l'équipe médicale territoriale des urgences, la persistance de postes vacants conduit à fermer l'accueil des urgences la nuit,

Constatant que cette nouvelle organisation aura des conséquences graves pour les habitants dans des situations de stress nécessitant des soins urgents et vitaux,

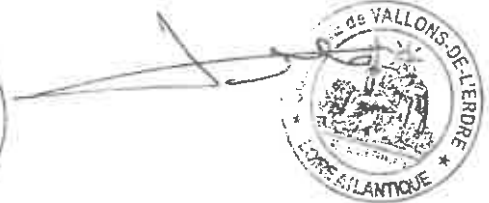
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **EXPRIME** son opposition à la fermeture nocturne du service des urgences de l'hôpital d'ANCENIS-SAINT-GÉREON, pour le mois de novembre 2022 et les futures dates en prévision ;
- **AFFIRME** son attachement à un maillage équilibré et qualitatif du territoire en matière de services de santé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et à l'Agence Régionale de Santé d'agir dans les délais les plus brefs pour favoriser le recrutement de soignants permettant le maintien de l'accueil des urgences à ANCENIS-SAINT-GÉREON ;
- **DEMANDE** l'adoption de mesures de plus long terme garantissant la permanence des soins, palliant le manque de médecins dans notre territoire ;
- **DEMANDE** l'ouverture d'un dialogue associant les professionnels, les élus et les usagers sur l'offre de soin en Pays d'Ancenis et sur la réalité des besoins.

Délibération publiée le 29 novembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
ID : 044-200078079-20221115-DCM215_2022-DE